# Descriptif type : Novibat 2s3

**Revêtement de sol PVC acoustique U2s P3 en lés 2 et 4 m**

Fourniture et pose d’un revêtement de sol PVC acoustique hétérogène certifié QB UPEC.A+ : 18 dB en lés de 2 et 4 m de large, classé U2s P3 E2/3 C2 de type Novibat 2s3.

Composé d’une structure de mousse alvéolaire renforcé d’un voile de verre, il associera une haute résistance au poinçonnement rémanent de < 0,15 mm et une efficacité acoustique ΔLw = 18 dB. Il sera doté d’une couche d’usure transparente 0,35 mm, groupe T d’abrasion. Il bénéficiera d’une protection de surface OVERCLEAN pour faciliter l'entretien et d'un classement R10 pour prévenir les risques de glissance (selon la norme DIN 51130).
Le produit bénéficiera d’une garantie de 7 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (1) (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme Tournesol (2).

Le choix des coloris se portera sur une gamme standard comportant un minimum de 15 références.

**Mode de pose & entretien**

**Pose collée :**

Mise en œuvre et type de colle (type 522 eurosafe tack ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E. E1 : joints traités à froid ou soudés à chaud sur support bois : E2 : joints traités à froid sur support béton. Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. Notamment : Possibilité de mise en œuvre sur sous couche d’interposition de type SARLIBASE T.E. de FORBO suivant Avis Technique du fabricant. L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

**Nettoyage et entretien :**

L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant. La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

*(1) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral ou de la mise en place d'un système Nuway selon trafic (voir conditions sur* [www.forbo-flooring.fr](http://www.forbo-flooring.fr)*).*

*(2) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.*